Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 056-215601758-20260629-DE2026069-DE

COMMUNE DE PLUMERGAT

Séance du Conseil municipal du 29 juin 2026

Délibération n°2026/06/9

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Plumergat, légalement et individuellement convoqués, se sont réunis, en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Madame Sandrine CADORET, Maire.

Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté que le quorum est atteint, Madame le Maire ouvre la séance.

Nombre de conseillers : En exercice : 27 Présents : 23 Votants : 27	Étaient présents :	Sandrine CADORET, Guillaume GUILLEMIN, Philippe LE RAY, Marie-Reine BOURGEOIS, Richard POTEL, Marie-Laurence BOTTA, Laurence LOURO, Isabelle ARZ, Éric PELATAN, Odile ROSNARHO, Maryline PRADIC, Marie-Agnès CHAUVEL, Philippe LE GALL, Christophe JÉGO, Marie-Renée LAYEC, Nicolas COUGOULIC, Lukrecja MILCENT, Émilie SEVENO, Erwan LARRIEU, Hélène POYET, Christophe JÉGOUSSE, Titouan COUPRY, Lucas CRON
	Absents excusés et représentés :	Mathilde DINARD a donné pouvoir à Sandrine CADORET, Henri PERRONNO a donné pouvoir à Richard POTEL, Nathalie MARCHAL a donné pouvoir à Lukrecja MILCENT, Frédéric PIDANCIER a donné pouvoir à Isabelle ARZ
	Secrétaire de séance :	Odile ROSNARHO
	Date de convocation :	22 juin 2026

Objet : Dénomination et numérotation de voies

Monsieur Richard Potel rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune. La dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient, pour faciliter à la fois l'intervention des services de secours, mais également le déploiement de la fibre optique, la gestion des livraisons ou encore la localisation des GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Monsieur Richard Potel indique que la présente délibération vise les voies de 4 lotissements ayant obtenu récemment une autorisation d'urbanisme.

Il précise que les membres de la commission urbanisme ont travaillé sur une proposition de type et de dénomination de voie.

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 056-215601758-20260629-DE2026069-DE

Les critères retenus sont les suivants :

- Consultation du propriétaire,
- Cohérence du type de voie avec la réalité du terrain,
- Eviter les homonymies ou les noms à phonétique identique,
- Eviter les libellés de voie trop longs.

La liste des voies concernées, proposée par la commission d'urbanisme, est jointe à cette délibération.

Ainsi,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-30,

VU les propositions émises par la commission d'urbanisme réunie le 1er juin 2026,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de procéder à la dénomination des voies et lieux-dits, y compris les voies privées ouvertes à la circulation,

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Article 1 : VALIDE les noms de voies et les numérotations, tel qu'indiqué sur le document joint en annexe.

Article 2 : AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant légal, à mener à bien ce dossier et à signer tout document, pièce administrative ou acte y afférent.

Article 3 : PRÉCISE que ces données seront déposées sur la Base d'Adresse Nationale.

La Secrétaire de séance,
Odile ROSNARHO.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Le Maire,
Sandrine CADORET.